

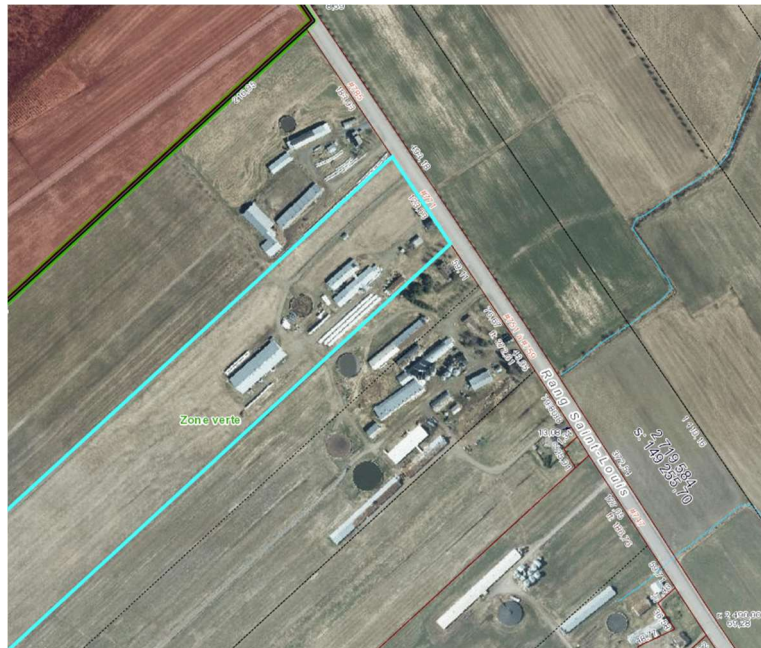


DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 771 rang Saint-Louis, lot no. 2 719 433:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement d'un complexe laitier avec nouveau réservoir circulaire d'entreposage de déjections animales liquides sur un lieu d'élevage mixte (porcin et bovin) à 73,3 m d'une résidence et à 33,2 m d'un chemin public, ce qui est inférieur à la norme réglementaire, qui prévoit que le projet devrait être localisé à 314,9 m d'une résidence et 62,97 m d'un chemin public, selon la méthode de calcul prescrite à l'Annexe 2 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 5 octobre 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 10 septembre 2026

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière